



DOSSIER D'INSCRIPTION

Année 2021-2022

Recto verso à conserver

INSCRIPTIONS

POUR LES ÉLÈVES ENTRANT EN 6^e ET LES NOUVEAUX ÉLÈVES

Vous serez contactés ou pourrez contacter par téléphone le secrétariat du collège lorsque l'affectation sera connue. Vous pouvez également vous renseigner ici : ce.0360719l@ac-orleans-tours.fr

POUR LES FAMILLES EN COURS DE DÉMÉNAGEMENT

La réception du dossier doit nous parvenir par courrier **au plus tard le vendredi 2 juillet 2021**

POUR LES AUTRES NIVEAUX

Le dossier est à nous retourner en boîte aux lettres du collège ou par mail à l'adresse indiquée ci-dessus **avant le lundi 7 juin 2021**. Les dossiers pour les nouveaux élèves et les 6^{ème} auront un retour spécifique.

PIÈCES À REMETTRE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

LA FICHE D'INSCRIPTION

à compléter avec soin à l'encre bleue recto/verso

LA FICHE SANTÉ (INFIRMERIE)

LA FICHE INTENDANCE

L'AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

UNE PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE

→ Uniquement pour les nouveaux élèves : *ne photocopiez que les pages concernant les parents et l'enfant scolarisé*

→ Si changement de situation : *copie du jugement de garde en cas de séparation ou de divorce*

→ Photocopie de la carte d'identité, si votre enfant en possède une.

Si ce n'est pas le cas, il est probable qu'il en ait besoin lors de ses années au collège. Elle est gratuite, rapprochez-vous de votre mairie

L'établissement effectuera une photo numérique de votre enfant en début d'année qui sera utilisée sur tous les supports nécessaires à sa scolarité. **VOUS N'AVEZ PLUS À FOURNIR DE PHOTOGRAPHIE**

ASSURANCE SCOLAIRE

→ Photocopie à déposer à la vie scolaire à la rentrée de septembre

INFORMATIONS DIVERSES

Beaucoup d'informations sont disponibles sur notre site internet : www.lesmenigouttes.fr

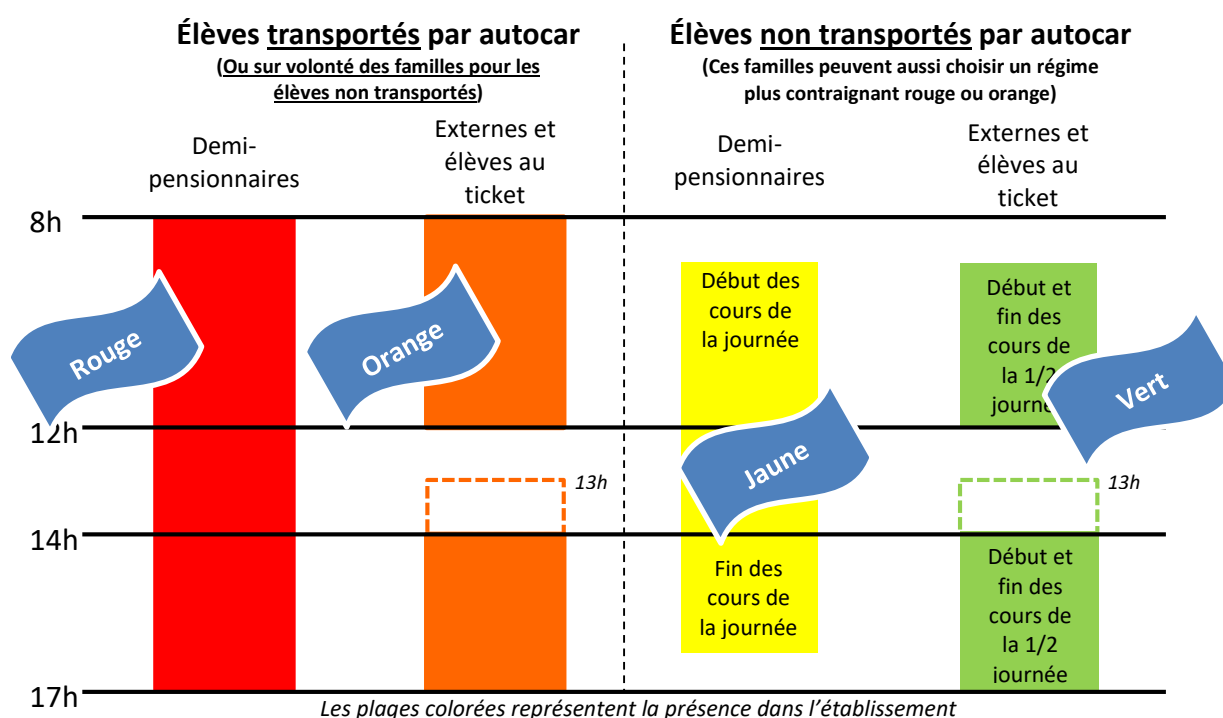
◇ Dates de rentrée

NIVEAU	RENTRÉE DES ÉLÈVES
SIXIÈME SIXIÈME SEGPA SIXIÈME ULIS	Les dates seront communiquées ultérieurement.
AUTRES NIVEAUX	



La composition des classes ne sera pas affichée avant la rentrée (*appel dans la cour le matin*).
Pas de changement de classe sauf erreur de l'établissement (*options...*)

◇ Régime de Sortie



Qualité d'élève transporté : élève possédant une carte de transport (liste fournie par le syndicat des transports) même pour un usage non régulier. Or cas prévus au règlement intérieur (aménagement horaires), toute sortie dérogatoire de l'élève devra faire l'objet de la prise en charge (ou d'une dépose) de l'enfant par un responsable légal ou autorisé à l'accueil ou à la vie scolaire de l'établissement (signature d'un registre en cas de départ anticipé)

◇ Information des familles par l'établissement

Le collège dématérialise l'information aux familles (*hors bilans périodiques*) :

- le responsable principal est prévenu par SMS de l'absence de son enfant, les deux responsables en cas de séparation – à charge pour les responsables légaux de justifier l'absence par téléphone auprès des services de la vie scolaire ;
- les responsables sont informés en ligne (Pronote) pour les notes et les informations générales ou spécifiques, concernant la classe ou le niveau – chaque responsable dispose d'un code d'accès personnel (*distribution en début d'année*).

Si vous ne disposez pas d'un téléphone portable, ou d'un accès à internet, veuillez l'indiquer sur la fiche d'inscription dans l'espace prévu à cet effet. Vous recevrez alors des informations par téléphone à domicile ou sous format papier.

◇ **Listes de fourniture** : disponible sur le site du collège et sur Pronote. Remise papier sur demande au moment de l'inscription.

◇ Service de santé et sortie des élèves

SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT : aucun élève n'est autorisé à quitter l'établissement pour raison médicale sans accord préalable de l'infirmier et/ou de la vie scolaire (**les parents sont contactés par l'établissement et non par les enfants**), ce même si votre enfant souhaite outrepasser l'avis défavorable de sortie de l'infirmière.

INTERVENTION D'URGENCE : En cas d'urgence, un élève est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.**

PAP et AMÉNAGEMENTS EXAMENS : lire attentivement la fiche infirmerie

◇ Assurance

Elle est obligatoire pour toute activité facultative (options et voyages scolaires). Plusieurs formules sont envisageables ; il appartient aux parents de décider de la meilleure « couverture » possible. L'original de l'attestation est à conserver par les familles.

◇ Certificats de scolarité

3 exemplaires seront remis sur demande aux élèves mi-septembre : les familles pourront les dupliquer.

◇ Service Intendance

Les conditions de demi-pension et d'hébergement sont indiquées en page 4 du dossier

Le choix du régime pour l'accès au self sera déterminé définitivement mi-septembre avec la distribution de la fiche intendance

◇ Service social

L'assistante sociale collègue est à la disposition une fois par semaine (*consulter l'organigramme sur le site internet du collège*)

À la rentrée prochaine les demandes de bourses collègue s'effectueront en ligne (fiche jointe)

◇ Association Sportive : Document joint

◇ Options et sections : compatibilités et sélections éventuelles

TOUTE OPTION COCHÉE SUR LA FICHE D'INSCRIPTION EST VALABLE POUR L'ENSEMBLE DE L'ANNÉE SCOLAIRE SANS POSSIBILITÉ D'ANNULATION À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE.

Il est donc impératif de bien en discuter avec votre enfant et d'apprécier la charge supplémentaire d'investissement

Option DANSE

Option EQUITATION

Option CHORALE

Option THEATRE

Dans les options et sections suivantes, une sélection est nécessaire au vu des capacités limitées de celles-ci. Les transports aux sélections sont à la charge des familles. La non-présentation aux sélections vaut disqualification.



NE PEUVENT PASSER LES SÉLECTIONS QUE LES ÉLÈVES AYANT DEMANDÉ LE COLLÈGE DES MÉNIGOUTTES ET Y ÉTANT OFFICIELLEMENT AFFECTÉS PAR L'INSPECTION ACADÉMIQUE (vers le 24 juin)

POUR L'OPTION LANGUES ET CULTURES (4^e et 3^e) : la sélection s'effectue par l'équipe de langues vivantes sur la base des fiches d'inscription. Hors établissement, fournir les bulletins de 5^e.

POUR LE THEÂTRE : Joindre le professeur Sylvaine.Cailleron@ac-orleans-tours.fr

POUR LA CHORALE : Joindre le professeur Ludovic.Dromaint@ac-orleans-tours.fr

POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES SUIVANTES :



VOTRE ENFANT DEVRA PRÉSENTER UN CERTIFICAT MÉDICAL AUTORISANT LA PRATIQUE DE L'OPTION OU DE LA SECTION SPORTIVE CHOISIE LE JOUR DES SÉLECTIONS. NE TARDEZ PAS À PRENDRE RDV. SI VOTRE ENFANT EST DÉJÀ LICENCIÉ DANS LA DISCIPLINE CHOISIE, LA PRÉSENTATION DE LA LICENCE SUFFIT.

A SECTION ÉQUITATION : Laetitia.Parnaudeau@ac-orleans-tours.fr & Sylvaine.Cailleron@ac-orleans-tours.fr

B OPTION DANSE : Laetitia.Parnaudeau@ac-orleans-tours.fr

LES RÉPONSES SONT DONNÉES AUX FAMILLES AU PLUS TARD LE 7 JUILLET UNE FOIS LES ÉLÈVES SÉLECTIONNÉ(E)S

- (1) adhésion obligatoire à l'association sportive du collège pour les compétitions UNSS
- (2) adhésion obligatoire à l'association sportive du collège + licence dans un club des environs
- (3) adhésion obligatoire à l'association sportive du collège + licence dans un centre des environs + adhésion à l'association « Ménigouttes en selle » qui finance les séances



◆ **Foyer socio-éducatif** : Gratuit cette année compte tenu de la pandémie 2020-2021.

◆ **Transports scolaires**

L'inscription s'effectue en ligne sur le site du conseil régional Centre-Val-de Loire.

<https://www.remi-centrevalde Loire.fr/>

◆ **Manuels scolaires**

Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement pour l'année scolaire à tous les collégiens. Le collège gère les achats, la distribution et le ramassage de ces manuels. Toute dégradation ou non restitution d'un manuel est facturée.

◆ **Cadenas** :

Des casiers sont mis à la disposition des élèves demi-pensionnaires : prévoir un cadenas de taille moyenne. Priorité sur les classes les plus jeunes.

◆ **Règlement Intérieur**

Il est inséré dans chaque carnet de correspondance. Il sera aussi disponible sur le site internet du collège à compter du 1^{er} septembre.

◆ **Photographies**

Les photographies d'identité nécessaires à la scolarité seront réalisées par le collège à la rentrée.

◆ **Constitution des classes**

Des demandes peuvent être motivées par écrit et à retourner dans le dossier.
Les classes seront connues le jour de la rentrée scolaire.

Joachim GUÉCHOU, Principal.